

L'enjeu du siècle

La protection de l'environnement constitue **l'enjeu du 21^{ème} siècle**.

Face à la menace du réchauffement climatique, il n'est plus possible de rester passif pour relever **l'extraordinaire défi qui se présente à l'humanité**.

Le **développement durable** est inscrit dès 2001 dans les **orientations stratégiques** de la SEMAVO, réaffirmé et conforté depuis par son Conseil d'Administration.

Une entreprise responsable

La **politique de développement durable** de la SEMAVO s'appuie sur son système de management issu de la certification **ISO 9001**.



Une **charte éthique** adoptée en 2014 affirme nos valeurs : « la transparence et la loyauté », « le sens de l'intérêt général » et « le respect de nos engagements et de la réglementation ».

Notre système de management est présenté dans le « **Système d'Information Qualité** » accessible sur le portail de la SEMAVO : www.semavo.fr. La

charte éthique est consultable sur ce même portail.

Sur le **plan organisationnel**, nous utilisons des **supports** régulièrement mis à jour :

- Guide interne de l'Eco-responsabilité
- Objectifs environnementaux associés aux objectifs qualités
- Mémoire de l'achat durable
- Plan d'achat durable
- Revue environnementale annuelle des opérations

La mise en œuvre de notre démarche de développement durable nécessite un véritable **engagement citoyen** quotidien pour conforter en continu la **culture de l'entreprise** et de ses **collaborateurs**.

Aussi, ce sujet fait-il l'objet **d'actions permanentes de sensibilisation** et d'un plan volontaire de **formation**.

Une entreprise durable

Dans une économie de la concurrence, la performance de l'entreprise et sa **capacité à s'adapter** constituent les conditions de sa survie et donc de sa **durabilité**.

La SEMAVO conduit des **opérations sur le long terme**. Le

critère de durabilité constitue là encore un facteur clé de réussite.

Pour lui permettre de conduire dans la durée des **opérations d'intérêt général**, l'entreprise doit disposer de **moyens techniques et financiers** suffisants.

Pour disposer de ces moyens, la SEMAVO a fait le choix d'une **organisation rigoureuse**, complétée depuis cinq ans par une diversification de ses activités. Cette politique lui a permis ces quinze dernières années de multiplier quasiment par dix ses **fonds propres**.

Une pratique avérée

Le développement durable est inscrit dans nos **pratiques quotidiennes**.



Pour l'immobilier économique

- Aménagement de deux « **Ecoparc d'activités** » sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vexin Français, la ZAC des Portes du Vexin à

Ennery et la ZAC de la Richarderie à Marines. Ces deux opérations ont été initiées par les Communautés de Communes « Sausseron Impressionnistes » et « Vexin-Centre ». Une **charte de développement durable** a été établie et fait l'objet, avec l'appui d'une équipe conseil, d'une déclinaison par projet immobilier.



- Le parc d'activités « **A Park** » à Le Thillay est développé en partenariat avec Linkcity et Portica. La SEMAVO est co-maître d'ouvrage des **opérations immobilières certifiées « BREAM Good et Very Good »** (plusieurs ensembles immobiliers pour une surface globale de l'ordre de 100 000 m²).

Pour la rénovation urbaine

Les opérations de rénovation urbaine permettent de refaire la ville sur elle-même et comportent en outre un **volet social majeur**, ainsi que très souvent, un **volet économique**.

De nombreuses opérations de rénovation urbaine ont été **réalisées par la SEMAVO** ces dernières années :

- Trois opérations à **Garges-lès-Gonnesse** : Restructuration du Centre Commercial de

l'Hôtel de Ville – Rénovation urbaine du quartier des Doucettes – Rénovation urbaine du quartier de la Dame Blanche Ouest.

- Rénovation urbaine des quartiers Grande Bornes, Butte aux Oies et Ampère à **Goussainville**.
- Rénovation urbaine de tout le quartier du Val d'Argent Nord à **Argenteuil**.
- Rénovation urbaine du quartier de la Galathée à **Deuil-la-Barre**.



Pour le domaine résidentiel

La SEMAVO réalise actuellement plusieurs opérations de logements en **copromotion** faisant l'objet d'une certification **NF HQE Habitat** (Centre-ville d'**Orgeval**, Immeuble avenue Gabriel Péri à **Bezons** et Immeuble rue Fleming à **Ezanville**).



Pour le traitement de la pollution

La SEMAVO a conduit ces dernières années de lourdes opérations de traitement de sols pollués :

- Parc d'activités de Montjay à **Bonneuil-en-France** : 35 hectares de terrains à traiter sur des épaisseurs de 2 à 4 m ;
- ZAC de la Galathée à **Deuil-la-Barre** : pollution éparsée à différents endroits dans la ZAC.
- ZAC Sud-**Roissy** : gestion de la pollution liée à la cessation d'activité d'une installation classée notamment.
- ZAC des Monts du Val d'Oise à **Grosloy** : pollution des terres sur un tiers des emprises de la ZAC.



- Parc d'activités « **A Park** » à **Le Thillay** : Gestion de la pollution liée à la cessation d'activité d'une installation classée.

Pour les énergies renouvelables

La SEMAVO a accompagné pendant plus de 20 ans un Syndicat intercommunal pour la gestion d'un réseau de chaleur à base de **géothermie**. Ce réseau, desservant à l'origine 4.200 logements à Villiers-le-Bel et Gonnesse, a fait l'objet d'une extension pour desservir plus de 3.000 logements supplémentaires.

